

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP



CSE

Occitanie

EXPERIMENTATION M.S.A

VOS ELUS CSE

Frédérique SERIN
Vincent MUTEL
Karine BENAZECH
Yves CIUTAT
Sophie GRIL
Frédéric TERRAL
Marc CASTEILTORT
Mina AZZA
Joel ETIENNE
Christophe CHOPINEAU
Christine CANTAN
Jérôme BONNIER

VOTRE DELEGUE REGIONAL

Jean Luc BONNET

VOTRE DELEGUE REGIONALE ADJOINTE

Sophie GRIL

SNAP Information et Consultation sur les principes de l'expérimentation MSA, « vers de nouvelles modalités d'accompagnement et de suivi »

Les Modalités de Suivi et d'Accompagnement (MSA) faisaient l'objet d'une réflexion de fond depuis déjà pas mal de temps quant à leur pertinence, avant même FT ou la Loi plein emploi.

Deux modèles vont être expérimentés :

Modèle 1 : la segmentation par besoin

Le premier modèle de segmentation est fondé sur la nature des **besoins principaux** identifiés avec l'utilisateur.

L'axe de travail principal est donc la clé d'entrée principale du modèle.

Ces nouvelles modalités s'inscrivent dans une **logique de parcours** favorisée par :

- Un **objectif prioritaire** clairement défini et partagé, s'appuyant principalement sur l'appréciation de l'employabilité
- Une **offre de service associée** à la poursuite de l'objectif
- Une **durée bornée par un jalon** « corde de rappel » pour sécuriser la ré-interrogation des besoins et le changement de modalité

Modèle 2 : la priorité à l'alliance de travail

Le modèle consiste à proposer un accompagnement à deux vitesses :

- **Garantir un accompagnement intensif à un maximum de demandeurs d'emploi assuré par un référent de parcours** qui pourrait mobiliser des expertises internes et externes
 - cet accompagnement serait **limité dans le temps** pour permettre au maximum de personnes d'en bénéficier au moins une fois dans leur parcours.
- **Pour les autres usagers, 2 orientations possibles :**
 - Externalisation de l'accompagnement à la recherche d'emploi vers un prestataire ;
 - Orientation vers des portefeuilles plus volumineux

Au niveau national, 80 agences expérimenteront le modèle 1, et 20 agences le modèle 2. Pour ce faire, la DG a choisi de procéder à un tirage au sort.

Ainsi, ont été retenues, pour la Région Occitanie, les agences de :

- Albi, Foix, Lavelanet, Castelsarrasin, Carcassonne, Toulouse Cartoucherie, Montauban Nord, Narbonne, Alès Avène, Perpignan Sant Vicens, Pézenas pour le modèle 1 ;
- Muret et Auch pour le modèle 2.

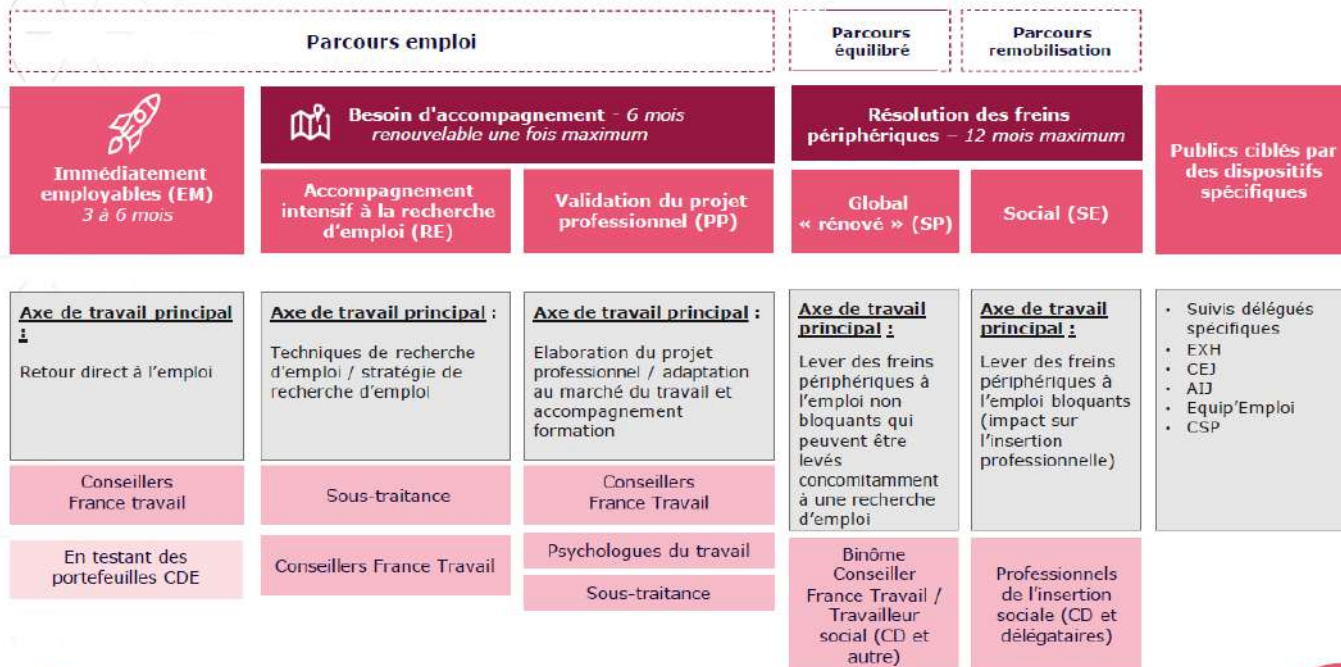


PRINCIPES DE L'EXPERIMENTATION M.S.A

CSE

Occitanie

Présentation détaillée du modèle 1 : la segmentation par besoin



Le parcours, la modalité, l'objectif ainsi que la durée seront formalisés dans le contrat d'engagement dynamique.



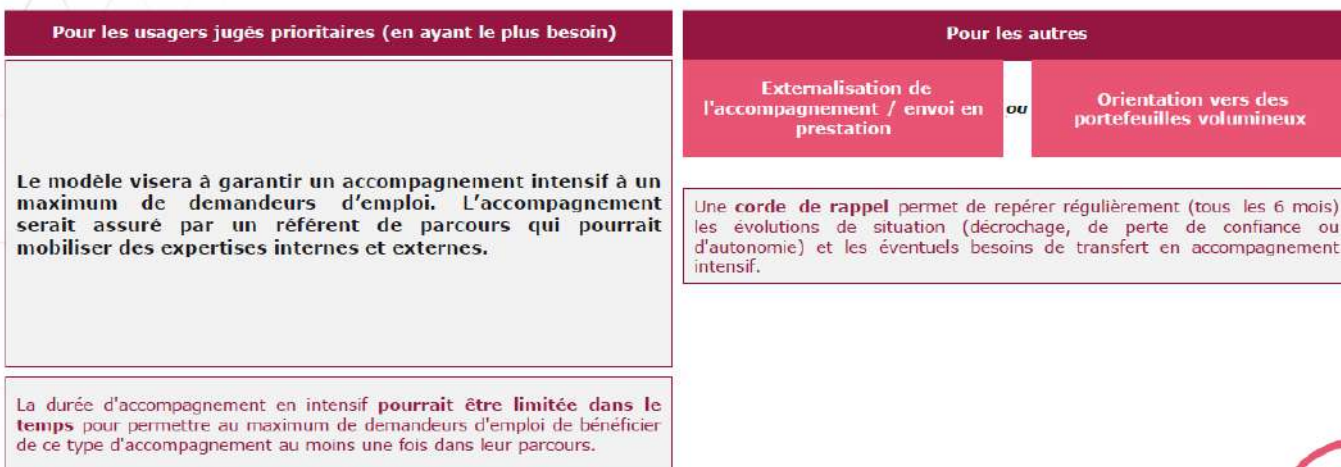
1 Un scénario alternatif à la segmentation par besoin : priorité à l'alliance de travail

Un second scénario est envisageable pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Il s'agit d'orienter les usagers jugés prioritaires (en ayant le plus besoin) vers un accompagnement intensif dans des portefeuilles restreints afin de favoriser « l'alliance de travail ».



En quoi consiste ce modèle ?

Le modèle consiste à proposer un accompagnement à deux vitesses :



PROCHE,
ACTIF,
humain !

SYNDICAT SNAP
région OCCITANIE

syndicat.snap-occitanie@francetravail.fr

Je clique, j'adhère !

SNAP



PRINCIPES DE L'EXPERIMENTATION M.S.A

CSE

Occitanie

Les questions et remarques du **SNAP Occitanie** :

1) Modèle 1 :

- L'outil de diagnostic socio-professionnel utilisé actuellement en Aveyron sera-t-il mis à disposition de ces agences ?
- Comment sera faite cette segmentation ? Sera-t-elle automatique (en prenant en compte les modalités d'aujourd'hui) ?
- Tous les CDE de l'agence expérimentale auront-ils un portefeuille ? De combien de DE ?
- Pour les agences qui fonctionnent en expertise, ces DE seront-ils de ces expertises ? Ou ces DE seront des MET ?
- Est-il prévu des ouvertures de postes suffisantes sur la prochaine BDE pour que les agences avec la création de portefeuilles CDE, soit au moins à l'équilibre sur OPERA sur au moins cette dominante ?
- Qui sera prioritaire lorsqu'il y a plusieurs acteurs sur un même accompagnement ?

2) Modèle 2 :

- Quelle sera la taille des PTF au titre de l'accompagnement intensif ?
- Et celle des PTF dits volumineux ?
- Les publics ciblés par des dispositifs spécifiques sont-ils maintenus ?

3) Pourquoi la DG a fait le choix de procéder à un tirage au sort ?

4) Le **SNAP Occitanie** se réjouit que la Direction se rende enfin compte que la charge de travail est similaire pour accompagner les usagers en et hors portefeuille, cette notion n'ayant que trop de fois était utilisée pour relativiser la charge des CDDE.

5) Si la DG accepte la requête de la Direction Régionale à savoir intégrer les agences de Villefranche de Rouergue et Lourdes, est-ce que ces deux agences viendraient se substituer à deux autres ou seraient-elles en plus ?

Les réponses de la Direction :

- 1) Il n'y a pas de kit de déploiement ou d'outil de segmentation. Tout sera à construire dans les agences concernées. Les portefeuilles CDE pourraient ressembler aux viviers sectoriels mais, à ce stade, il s'agit d'une piste. Il n'y a pas d'effectifs supplémentaires alloués.
- 2) Il n'y a pas de volumétrie précise demandée. Les dispositifs spécifiques sont maintenus.
- 3) Le tirage au sort des agences permet de réaliser une analyse contrefactuelle : les agences expérimentatrices seront comparées aux agences non tirées au sort (témoins). Le tirage au sort permet d'avoir une vision complète des effets attendus en cas de généralisation (quand des agences volontaires expérimentent un dispositif, les difficultés potentielles sont souvent sous-estimées).
- 4) ...
- 5) Ces deux agences devraient être en plus.

Les principes de l'expérimentation MSA sont rejetés à l'unanimité des élus du CSE.

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SYNDICAT SNAP

région OCCITANIE

syndicat.snap-occitanie@francetravail.fr

[Je clique, j'adhère !](#)

SNAP



PRINCIPES DE L'EXPERIMENTATION M.S.A

CSE

Occitanie

L'avis du **SNAP Occitanie** :

Pour le **SNAP Occitanie**, si l'on peut convenir que les modalités d'accompagnement et de suivi actuelles présentent des limites évidentes et ne répondent plus totalement aux nouvelles ambitions fixées à France Travail, il n'en demeure pas moins que les tests vers de nouvelles modalités d'accompagnement et de suivi selon les deux modèles présentés à savoir : modèle 1 – la segmentation par le besoin – et modèle 2 – l'alliance de travail posent plusieurs problématiques voire questionnements :

1. Toutes les modalités présentées le sont à moyens constants et à iso effectif, l'ambition étant de mieux faire sans moyens supplémentaires.
2. Les modélisations s'inscrivent dans une démarche de fluidité entre les différents parcours imaginés, certains devant conduire à se réinterroger sur des périodes à durée semestrielle. Quelles seront les capacités des équipes à procéder à une réinterrogation de la situation de l'ensemble des DE 2 fois par an et de les repositionner dans un autre parcours suivant la capacité d'accueil dédiés parcours à date ?
3. L'approche installe clairement le principe d'externaliser et non pas seulement sous-traiter certains suivis de publics. Cette externalisation s'impose du fait de l'absence de capacité suffisante à prendre en charge l'ensemble des publics. De principe, on externalise les publics les plus proches de l'emploi. Cela exposera inexorablement France Travail à des comparaisons défavorables entre les performances affichées par les opérateurs en charge de ces publics et celles de l'institution qui assurera l'accompagnement et le suivi des publics les plus éloignés.
Les moyens dévolus à la sous-traitance et à l'externalisation d'activités pourraient être réemployés pour renforcer durablement les moyens et les effectifs de France Travail.
4. La création de portefeuille CDE interroge sur la capacité des collègues à gérer ces demandeurs d'emploi en sus de leur activité sur l'entreprise. Et ce alors même que la nouvelle convention tripartite qui nous est présentée ce jour confirme l'importance de l'activité des conseillers dédiés auprès des entreprises. Ainsi, il sera demandé aux CDE « d'augmenter le nombre d'employeurs accompagnés pour leur recrutement en allant au-devant de leurs besoins » et « d'intensifier l'accompagnement des entreprises tout au long de leur processus de recrutement (..) ». Autant d'objectifs ambitieux qui auront un impact sur leur charge de travail.
5. L'installation des dominantes pour les conseillers à l'emploi partait du principe que nous devons spécialiser et sacraliser l'activité à destination des entreprises. Ce retour à l'activité bipolaire des conseillers à l'emploi pour favoriser l'intermédiation démontre que les évolutions installées en termes de structuration de l'organisation du travail ont trouvé leurs limites. Du moins avec les moyens actuels.
6. Enfin, la création de portefeuille collectif contrevient à la personnalisation des services, faute de pouvoir allouer un référent à chaque demandeur d'emploi !

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SYNDICAT SNAP
région OCCITANIE

syndicat.snap-occitanie@francetravail.fr

[Je clique, j'adhère !](#)

SNAP



PRINCIPES DE L'EXPERIMENTATION M.S.A



Pour le **SNAP Occitanie**, les approches expérimentées n'ont d'autre objectif que de gérer la pénurie de moyens au regard des objectifs dévolus à France Travail.

Le **SNAP Occitanie** est hostile à toutes formes d'externalisation des activités de France Travail et affiche ainsi une opposition de principe à ce type de démarches.

*Pour toutes ces raisons, le **SNAP Occitanie** émet un avis défavorable.*

PROCHE,
ACTIF,
humain !

SNAP

SYNDICAT SNAP
région OCCITANIE

syndicat.snap-occitanie@francetravail.fr

[Je clique, j'adhère !](#)